

Le rapport en question a été en grande partie fourni oralement et il serait donc difficile de le déposer. Toutefois, le gouvernement recevra le rapport définitif d'ici quelques semaines et il décidera ensuite s'il est dans l'intérêt public de le déposer après avoir eu l'occasion d'examiner tout le rapport minutieusement.

Voilà pourquoi, je demande que la motion soit retirée.

M. Mather: Je retire la motion, monsieur l'Orateur.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LES ÉTUDES DES EXPERTS-CONSEILS DE L'ÉQUIPE SPÉCIALISÉE EN INFORMATION

Motion n° 183—**M. Mather:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les études des experts-conseils, des enquêtes faites par voie de questionnaires et des autres rapports documentaires qui ont été rédigés par l'équipe spécialisée en information du gouvernement.

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, la préparation des rapports et documents que demande la motion n° 183 avait un caractère confidentiel. Je demande donc que la motion soit retirée.

M. Mather: Monsieur l'Orateur, si le Règlement le permet, puis-je faire reporter la motion à l'ordre du jour?

M. l'Orateur: La demande du député est recevable. La motion est reportée à l'ordre du jour, en conformité de l'article 48.

(Reportée à l'ordre du jour en conformité de l'article 48 du Règlement.)

LES SOUMISSIONS D'ENTREPRISE À L'ÉGARD D'UN SATELLITE DE COMMUNICATIONS

Motion n° 219—**M. Gilbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des soumissions d'entreprise présentées par *RCA Victor Limited* et *Northern Electric Co. Limited* à l'égard d'un satellite de communications.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Communications et des Postes): On n'a pas demandé aux deux sociétés nommées dans la motion, *RCA Victor Limited* et *Northern Electric Company Limited*, de présenter des soumissions d'entreprise à l'égard d'un satellite de communications étant donné que les contrats d'approvisionnement ne sont pas encore accordés. Le 13 juin 1969, j'ai dit à la Chambre que ce jour-là j'avais prié les fonctionnaires du ministère des Communications d'entamer des négociations avec ces deux sociétés en vue d'un contrat d'approvisionnement.

[M. Walker.]

ment de satellite de télécommunications. Dans ces circonstances, je demande à l'honorable député de retirer la motion.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, je demande qu'elle soit reportée à l'ordre du jour.

(Reportée à l'ordre du jour en conformité de l'article 48 du Règlement.)

LE LANCEMENT D'UN SATELLITE CANADIEN

Motion n° 220—**M. Gilbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'accord de principe conclu par le Canada et les États-Unis au sujet du lancement d'un satellite canadien.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Monsieur l'Orateur, le texte de la déclaration publique conjointe du Canada et des États-Unis, qui définit les modalités de l'accord de principe conclu entre les deux pays au sujet du lancement d'un satellite canadien, a été lu à la Chambre le 13 juin 1969 et il est reproduit dans le *hansard* du 13 juin 1969, à la page 10016. Je demande donc au député, dans les circonstances, de retirer sa motion.

M. Gilbert: Je retire la motion, monsieur l'Orateur.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

QUESTIONS ORALES

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CRÉATION DU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—LA PARTICIPATION D'AUTRES PAYS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au très honorable premier ministre si le projet de centre de développement international a été créé par le gouvernement.

Le très hon. P. E. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Stanfield: Ce centre sera-t-il établi prochainement? Le premier ministre pourrait-il nous dire où l'on en est?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur. Je ne saurais donner à la Chambre de date fixe. Je ne peux rien ajouter à ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà dit: le gouvernement procède à l'étude des projets mis au point.

L'hon. M. Stanfield: Je l'aurais bien demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si j'avais été prévenu de son